Cee
FRC
7993

RÉSULTAT

DE L'ASSEMBLÉE

DU CLERGÉ,

Du 21 Mai 1788.

L'ASSEMBLÉE du Clergé ayant eu lieu, les Commiſſaires du Roi ayant demandé quatre-vingt millions, payables en deux ans, non par emprunt, comme cela ſe faiſoit autrefois, mais par ſurcroît d'impoſitions.

Pendant que l'Assemblée délibéroit, hier 20, sur cette demande, M. de Thémines, Evêque de Blois, a proposé la Motion suivante.

Il a dit : qu'il lui paroissoit bien étonnant que l'Assemblée s'occupât d'un objet particulier & d'aussi peu d'importance, tandis qu'il étoit de si grands événemens pour le Royaume, & qu'il étoit au moment de voir la constitution perdue, par les atteintes qu'on venoit d'y porter ; que puisque le Clergé étoit le seul Corps qui eût encore la liberté de s'assembler & de délibérer, il le devoit à lui-même, à la Nation, & à l'intérêt

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

du Roi, de repréſenter à SA MAJESTÉ, & de porter à ſa connoiſſance tout ce qui venoit de ſe faire, en lui repréſentant comme le vœu général de la Nation, la demande de la convocation très-prochaine des Etats-Généraux, comme le ſeul & unique moyen de remédier & de réparer les maux & la ruine dont le Royaume eſt menacé.

Quelques Archevêques ayant tâché d'affoiblir cette Motion, & même à l'écarter, il fut cependant réſolu qu'elle ſeroit agitée & diſcutée, qu'on écouteroit les opinions & qu'on recueilleroit les voix.

La pluralité a été de quarante-cinq contre quinze, pour la nomination de douze Commissaires, pour la rédaction des Représentations & la Convocation des États-Généraux demandée.